



HAL
open science

L'assèchement des choix. Pluralisme et écologie

Bruno Villalba

► **To cite this version:**

Bruno Villalba. L'assèchement des choix. Pluralisme et écologie. La pensée écologique, 2017, N° 1 (1), 10.3917/lpe.001.0198 . hal-02421208

HAL Id: hal-02421208

<https://agroparistech.hal.science/hal-02421208>

Submitted on 13 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



LA PENSÉE ÉCOLOGIQUE

L'assèchement des choix. Pluralisme et écologie.

Bruno Villalba

17 octobre 2017

Vol 1 (1) – octobre 2017 – « Les transitions écologiques »

RÉSUMÉ

La démocratie est le régime politique qui légitime la liberté de chacun à choisir les conditions politiques et sociales de son existence. Le pluralisme, dans sa dimension procédurale – et notamment à travers le vote – met en scène la diversité des choix et des trajectoires politiques possibles pour un peuple. Il organise l'expression et la compétition des choix politiques ; il met en place une conception de la citoyenneté qui s'élabore sur des choix illimités dans le temps et *dans un monde politique d'abondance, sans limites*. Mais confronté aux finitudes écologiques, il se trouve face à la contraction des options possibles, ce qui produit un assèchement des choix offerts par la démocratie. Le pluralisme actuel doit alors imaginer des adaptations temporelles et des procédures de limitation susceptibles d'ajuster l'idéal d'émancipation de la démocratie au contexte limité de son assise matérielle.

Mots clés : Pluralisme procédural, choix, limites écologiques, ajustement

PLAN

- Éclipses des conséquences de l'extension du pluralisme
 - Une aspiration de choix sans limites
 - Une aspiration à contextualiser
 - Ajuster les choix. Compatibilité et renoncement.
 - Contextualiser les choix. Apories matérialistes du pluralisme
 - Rééquilibrer nos modes de vie
 - Choisir des temporalités adaptées
 - Un pluralisme dans le monde déterminé
-

« Le mot clé – quasiment sacré – de l'époque actuelle est "et" .»

Günther Anders, *L'Homme sans monde. Écrits sur l'art et la littérature*, Paris, Fario, 2015, p. 21.

« Et puis quoi d'autre ? Et puis. Et puis. »

Peter Heller, *La Constellation du chien*, Paris, Babel, p. 207.

“*Et*” : ce mot clé de l'époque actuelle souligne la possibilité – l'injonction – de cumuler : l'enjeu n'est pas de savoir si l'on peut accéder à cela ou ceci, de détenir ce droit ou celui-ci, d'aller ici ou là, mais bel et bien de posséder ceci et cela, de majorer celui-là et celui-ci, de voir ailleurs et autre part. « *Et puis. Et puis* » : l'enchaînement s'impose, faisant oublier la contingence écologique qui pourrait le remettre en cause. Le “*et*” tend aussi à abolir l'espace et le temps, puisqu'il s'agit de profiter constamment des biens (aujourd'hui et encore plus demain) et d'en étendre le champ d'application (au nord comme au sud...). Simultanéité et cumulativité. Instantanéité et permanence. Et même si nous n'avons pas, temporairement, la capacité économique de choisir maintenant, le choix demeure une espérance qui motive l'action individuelle. Ce “*et*” présuppose la capacité de chacun d'envisager le choix comme une succession cumulée de possibilités ; il sous-entend de pouvoir différer pour un temps la réalisation successive des options offertes. Chacun concrétise cette promesse et ce désir du “*et*”. Ainsi, avec deux lettres, se met en place un récit, pour reprendre les termes de Paul Ricœur, offrant une certaine représentation de l'histoire moderne. Cette intrigue mobilise un imaginaire de l'abondance des possibilités, présentes et à venir ; un projet tout à la fois réalisé et toujours en devenir.

Ce récit n'est cependant pas une simple promesse : notre aptitude à choisir doit s'incarner réellement, ne pas en rester à l'énonciation éthérée d'un projet, mais prendre sens dans les conditions mêmes de l'existence humaine. Et la politique se doit de le permettre ; elle réalise cette promesse du rêve de l'égalité, rendue possible par l'abondance (Villalba, 2016a : 107-113). Ce récit s'incarne dans l'histoire de la démocratie représentative pluraliste : « la démocratie, cette autre manière de dire le pluralisme » (Donégani, Sadoun, 1994 : 11-12). Ce régime construit certes les droits permettant l'individuation du sujet

juridique, mais elle lui offre aussi la capacité de construire cette individuation par l'affirmation de ses choix et la reconnaissance de la valeur de ces choix – notamment par le biais de l'élection. La démocratie se présente comme le régime qui construit l'autonomie décisionnelle des individus, et qui en organise la représentation. Elle est censée garantir l'émancipation du sujet politique en produisant un ensemble de procédures politiques afin de réaliser, politiquement et techniquement, la satisfaction des intérêts de chacun[1] (Pizzorno, 1991).

Le pluralisme est tout à la fois un enjeu procédural – comment organiser la vie politique, à travers la capacité à construire le pluralisme dans les institutions démocratiques ? – et une question de philosophie politique – quel projet politique émerge de l'expression du choix ? La capacité d'infléchir telle ou telle direction, de choisir d'autres orientations, garantit le pluralisme politique. Le libre choix des gouvernants, l'alternance qui en résulte, le rythme périodique et fréquent de l'élection rythment le tempo légitime du choix et participent à la construction régulière du pluralisme. Mais cela doit aussi être une intention réelle : l'effectivité du choix doit être garantie par le pouvoir lui-même. Il instaure la diversité des représentations possibles. En cela, le pluralisme exprime à travers ses formes procédurales la multiplicité des choix – politiques, mais aussi existentiels – qui peuvent se réaliser dans la démocratie. Le pluralisme valorise ainsi l'idée que la démocratie s'envisage par une infinité de choix possibles.

La démocratie est un projet, constamment redéfini, en raison de la confrontation des choix multiples qu'elle encourage et organise. Cette dynamique du choix imprime un mouvement continu à l'action politique, soumise à l'alternance. « *Choisir*, souligne Freund, *c'est à proprement agir* » (1967 : 77) : ce n'est pas simplement exprimer une sélection, c'est surtout orienter le sens même de l'action politique et ainsi légitimer une certaine destination et justifier la hiérarchisation des options réalisées. Colliot-Thélène souligne que « l'avenir de la démocratie peut pourtant difficilement se concevoir autrement que comme une confirmation et un élargissement des droits garantis aux individus » (2009 : 32). En effet, l'individu moderne exprime ses attentes et désirs présent et à venir, sans aucune limite. Le pluralisme démocratique doit confirmer et être à la hauteur cet élargissement pour maintenir l'équilibre entre la finalité du projet démocratique et pour ce qui nous concerne la pleine réalisation du sujet autonome – et les conditions de sa réalisation.

Comment concilier cette vision lorsqu'elle est confrontée aux cumuls et convergences des crises écologiques (dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité...) et sociales (inégalités, migrations...) ? La démocratie se construit avec le défi écologique (Azam, 2006 : 99-110 ; Dupuy, 2010 : 178-188). Le récit démocratique s'est constitué à côté des conditions matérielles qui lui ont permis d'advenir et de l'existence des ressources naturelles non renouvelables disponibles pour le maintenir dans la continuité de son projet (Mitchell, 2013) ? Le pluralisme comme « technique du discours persuasif » (Ricœur, 1983 : 127-130) n'est certes pas perturbé dans sa capacité d'énoncer un récit. Mais comment peut-il maintenir la fiction du choix infini, dès lors qu'il se trouve confronté aux limites matérielles (accès à la ressource...) ? Autrement dit, le pluralisme, comme processus dynamique et constitutif du mouvement démocratique, se trouve mis au défi de voir son espace d'intervention se contracter. Cette contraction du pluralisme produit irrémédiablement un assèchement des choix offerts par la démocratie. Indépendamment de la question de la rationalité du choix, ce qui nous importe ici est d'interroger les conditions de production et de maintien de ce choix dans un monde fini : est-il envisageable de conserver l'infinie possibilité des choix, dès lors que cette dernière se trouve mesurée aux limites environnementales ? Quelles procédures, quels ajustements du système démocratique peuvent le permettre ? Il est utile de mesurer le projet politique démocratique moderne basé sur l'expansion de la possibilité de choix au contexte naturel dans lequel il existe.

Comment ajuster le pluralisme démocratique à la finitude ? Rendre compatible la fiction pluraliste de la démocratie à ces limites écologiques nécessite de redimensionner les fondements des choix exprimés. Il est bien sûr nécessaire de procéder à un réalignement des procédures qui nous conduisent à formuler un choix, une décision comme le propose l'ambition de la démocratie écologique. Mais il est sans doute aussi important d'interroger les conséquences des basculements environnementaux globaux sur notre capacité à être libre de construire nos propres choix politiques et ainsi de sonder la profondeur de la marge encore disponible dans notre liberté de construire nos choix politiques. Cela conduit à évaluer les implications politiques et sociales du pluralisme lorsqu'il est mis au défi d'une démocratie qui désormais ne peut plus se penser en dehors des limites planétaires. Nous voudrions tout d'abord revenir sur les apories du matérialisme écologique du contrat social.

Nous mettrons en évidence les contingences actuelles- tant écologiques que sociales et économiques, qui influent sur la capacité à maintenir une vision du projet démocratique comme un régime politique qui nous permet d'accéder à une infinité de choix. Cela n'est pas sans influence sur la manière de construire l'égalité effective entre les individus[2].

ÉCLIPSES DES CONSÉQUENCES DE L'EXTENSION DU PLURALISME

« Quand on est entré dans cette route, on n'a plus que le choix des maux... »

B. Constant, cité par G. Perros, *Papiers collés*, Paris, Gallimard, (1960) 2014, p. 37.

Nous visons, en tout cas nous aimons à le croire et à nous en persuader, un monde sans manque, car il serait caractérisé par l'abondance : « Cette expression – l'abondance – ne désigne pas seulement une situation économique particulièrement intéressante, mais aussi la situation la plus révolutionnaire qu'il y ait jamais eu : le paradis des gourmands, c'est-à-dire une situation dans laquelle le pays de cocagne, dont l'humanité a rêvé de l'époque d'Adam jusqu'à aujourd'hui, est enfin devenu réalité. Autrement dit : nous vivons dans un monde où tout nous est présenté, où tout est présent pour nous, dans un monde sans manque » (Anders, 2006 : 181). Or, l'abondance met ainsi fin à un monde du besoin : nous passons alors, selon la jolie formule d'Alphandéry, Bitoun et Dupont d'un « monde du besoin au besoin du monde » (1991 : 166). Cette inversion du rapport au besoin est rendue possible par l'augmentation et l'accélération du système productif, qui permet d'individualiser les moyens de satisfaire ces besoins, puis ces désirs. L'égalité des droits se trouve ainsi prolongée et concrétisée par une égalité des conditions matérielles d'existence. L'interaction entre ces deux dimensions – autonomie politique et autonomie matérielle – entraîne une dynamique économique fondée sur la croissance de la consommation et de la productivité. Couplée à l'idéal démocratique, l'abondance laisse supposer que chacun, du moins en droit, peut accéder de manière égale aux conditions matérielles nécessaires à son épanouissement. Ainsi, l'égalité politique s'inscrit dans les modes de vie et s'affirme dans la capacité de tout à chacun de réaliser ses choix. Le pluralisme est par conséquent un mode d'organisation politique destiné à faire que cette égalité, associée à l'abondance matérielle, prenne corps dans l'espace social (1). L'égalité, au cœur même de l'existence politique du pluralisme, est ainsi confrontée à un contexte matériel qui incite à réévaluer les conditions de son existence (2).

- *Une aspiration de choix sans limites*

La double exigence de reconnaissance (le droit de chacun à l'existence digne) et de redistribution (le droit à une répartition juste des fruits de la coopération sociale pour garantir a minima une autonomie effective) se concrétise par les biens – matériels ou immatériels – produits par la société industrielle. Ceux-ci permettent l'élévation du niveau de vie et la diffusion du bien-être, et sont destinés à répondre « à la démesure des aspirations de l'homme moderne » (Aron, 1996 : 286).

Dès le départ de son analyse sur *Les Désillusions du progrès*, Aron, penseur libéral, soucieux de « montrer la réalité de la société moderne » (Aron, 1996 : 321), en convient : la modernité se construit à partir du double projet de la maîtrise du monde naturel et de la promesse de l'émancipation des individus : « tous ont droit à une part de la richesse commune, tous ont droit à la recherche du bonheur » (Aron, 1996 : 21) et de poursuivre : « La société moderne semble obéir à deux impératifs : produire le plus possible, traiter tous ses membres en égaux. Ou encore, pour employer des formules différentes, la société moderne s'est donnée deux objectifs prioritaires : acquérir la maîtrise des forces naturelles, se soumettre à une norme suprême, celle de l'égalité. Dans leurs relations avec le milieu, les hommes tendent à la puissance collective ; dans leurs relations entre eux, ils proclament leur volonté de se reconnaître réciproquement comme égaux en dignité » (Aron, 1996 : 21). Les désillusions concernent les trois valeurs qui lui ont paru « immanentes à la civilisation moderne, égalité, personnalité, universalité, dont chacune comporte des interprétations divergentes, se nourrissent, peut-être toutes trois à la source de la modernité, l'ambition prométhéenne : l'ambition, pour reprendre la formule cartésienne, de devenir maîtres et possesseurs de la nature, grâce à la science et à la technique » (Aron, 1996 : 287).

Aron analyse longuement les formes de l'égalité. Il insiste sur le fait que pour produire le plus et le mieux possible, il faut aux sociétés modernes élaborer des politiques d'égalité. Désormais, précise-t-il, « l'ordre du changement, désormais le seul reconnu, se définit d'abord par la croissance. L'individu des sociétés industrialisées s'attend [...] à

l'amélioration régulière de son sort. Que la production et les revenus augmentent d'année en année, que chaque génération dispose d'un volume de biens plus considérables que la génération précédente, constituent désormais le cours normal des choses. [...] Les hommes des sociétés développées vivent en imagination l'abondance *promise*. » (Aron, 1996 : 226, souligné par l'auteur).

Cela a évidemment des conséquences importantes sur l'environnement. L'histoire environnementale met l'accent sur l'importance de l'influence du contexte écologique comme facteur de construction des sociétés, mais surtout de leur viabilité (Diamond, 1997 et 2006). Mitchell (2011) montre comment la politique moderne — celle de la démocratie représentative — ne peut se comprendre sans l'étude de ses soubassements matériels et écologiques : « l'important est de lui restituer sa dimension physico-chimique » (p. 13). Pour Mitchell, les conditions matérielles d'existence de cette démocratie sont prépondérantes pour comprendre les conditions sociales de sa construction, ainsi que l'imaginaire politique dont elle se dote. C'est ce qu'il nomme la *Petrocratie*. Il décrit la modernité comme une « démocratie carbone » : comme le précise dans sa très stimulante introduction Julien Vincent, « les régimes politiques que nous appelons des démocraties, [...] dépendent et présupposent l'utilisation de ces ressources énergétiques carbonées comme le charbon et le pétrole (...); ces régimes ne sont donc pas des êtres purement politiques, mais sont des hybrides, encastrés dans un environnement matériel grandement défini par ses ressources énergétiques minérales » (p. 13). La thèse de Mitchell aboutit donc, logiquement, à une réflexion sur les limites physiques et politiques d'une telle dépendance à l'égard du charbon puis du pétrole. Nous avons développé un mode de vie (consommation, soins, déplacement, logement...) qui nécessite une immense quantité d'énergie, tirée du pétrole et autres combustibles fossiles. Dès lors, « Comment la machine politique conçue pour gouverner à l'ère des combustibles fossiles pourrait-elle survivre à leur disparition ? » (p. 21). Cette ressource a permis de constituer un régime d'abondance, condition sine qua non pour installer cette société des égaux — ne serait-ce que par un style de vie consumériste qui doit être accessible à chacun. Comment cette société des égaux va survivre à la disparition du régime d'abondance ?

- *Une aspiration à contextualiser*

L'expansion continue de l'individu, comme acteur abstrait (résultant d'un égalitarisme formel, juridique, d'inspiration universaliste) ou concret (issus d'un égalitarisme différencié, ayant droit à une existence propre, qui valorise l'altérité), se trouve pourtant tempérée par les conditions matérielles qui rendent possible cette extension. La reconnaissance politique de l'aspiration des individus à démultiplier des choix est un principe politique acceptable du point de vue de l'évolution historique de la modernité. Mais cette évolution ne peut être séparée du contexte écologique qui conditionne néanmoins, par son obstination à rappeler sans cesse ses limites planétaires, les possibilités de maintenir un tel projet expansionniste. L'émancipation politique construite à travers l'autonomie du sujet ne peut plus faire l'économie d'une confrontation objectivée et dépendante de sa réalité biophysique.

La théorie relationnelle du droit promeut ainsi une conception de la décision publique résultant d'une négociation égalitaire des citoyens, qui suppose que la seule volonté individuelle conditionne le cadre et les frontières de cette négociation. Le citoyen, entité abstraite, déracinée de sa relation matérielle au monde, acquiert une autonomie complète dans sa capacité de négocier. Cette posture morale s'incarne dans une pratique politique qui considère que la convention politique prime avant même les conditions de sa réalisation ; en s'éloignant des contraintes matérielles, la perspective contractualiste valorise à l'excès la procédure de la négociation (statut du sujet, conditions de la négociation...) au détriment d'une adéquation du projet ainsi construit avec la r

la réalité biophysique. Certes, Locke, Hobbes ou Rousseau insistent chacun à leur manière sur l'importance de considérer les besoins matériels inhérents à l'existence des hommes notamment sur le plan alimentaire. Mais ces conditions ne sont jamais perçues comme limitées parce qu'elle trouve confrontée à des formes de pénuries. Grâce à l'organisation sociale et principalement du travail, ces restrictions sont obsolètes. Ils valorisent une instrumentalisation des ressources naturelles (Widloecher, 2015) ; l'homme, arraché à la nature, dispose de toutes les capacités de s'émanciper par son labeur, son organisation politique et son projet (Rotillon, 2005).

Notre exigence éthique d'égalité débouche sur l'idée que chacun devrait disposer des bases matérielles suffisantes pour s'épanouir de cette même égalité de base. L'égalité des

chances exprime une attente d'égalité des choix réalisables. Chacun souhaitant se différencier ; chacun étant reconnu dans son identité personnelle comme dans son identité politique, chacun doit donc avoir le droit d'exprimer le sens de ses aspirations et être accompagné pour les réaliser. Les politiques publiques répondent à cette demande de reconnaissance des particularités, et accordent la possibilité aux individus les moyens de leur singularité. Ainsi, la politique de la reconnaissance débouche sur une extension des politiques de redistribution. Or, ce travail d'universalisation – dans l'espace et dans le temps – tend à minimiser les contextes environnementaux. Eckersley a souligné l'importance de réinsérer le projet de la démocratie libérale dans le cadre de structures qui tend à le borner : « The liberal focus on the individual's freedom to choose in the sphere of politics, economics, and lifestyle (along with the corporation's freedom to invest) deflects attention from the social and economic structures that shape and limit the horizons of individual choice (including environmental choices), and more so for economically marginal social classes and groups. » (Eckersley, 2004 : 242) Cette optique se complète de l'incorporation de l'horizon écologique. Désormais, selon Eckersley, la démocratie libérale pluraliste doit considérer que le politique dispose de frontières écologiques à ne pas dépasser.

Construire l'égalité ne peut désormais plus s'envisager sans considérer ces bornes écologiques. Mais l'analyse politique de l'égalité peine toujours à intégrer l'importance du contexte écologique. Aron n'évoque aucunement l'environnement comme facteur contribuant à son élaboration (Aron, 1996 : chapitre V ; voir aussi sur les conséquences de cette société industrielle, Aron, 1996 : 257-258). Lorsqu'il évoque dans la postface de son livre, les *Défis de l'histoire* auxquels l'humanité est confrontée, il en cite trois : « ne pas se détruire dans une apocalypse thermonucléaire, ne pas se diviser irrémédiablement en une minorité de riche et une masse misérable, ne pas substituer aux luttes de classes et d'États les rivalités de races plus sanglantes encore. » (Aron, 1996 : 340) ; mais aucun défi ne concerne notre relation au monde naturel. Les forces naturelles demeurent de simples auxiliaires de ces politiques destinées à installer l'égalité socio-politique ; les tensions inévitables créées par le système productif ne concernent que les seuls rapports entre les travailleurs et les détenteurs de la propriété des moyens de production. Et s'il évoque dans la conclusion de son livre la nécessité pour les sociétés développées d'utiliser leurs ressources « comme en déciderait un sage », aucun des exemples donnés ne concerne les richesses naturelles (Aron, 1996 : 287)[1]. Pourtant, son ami Bertrand de Jouvenel n'aura de cesse d'attirer son attention sur les conséquences écologiques de la société industrielle[2]. La conciliation proposée par Jouvenel entre une perspective libérale, sur le plan politique comme économique, et une attention soutenue à l'environnement naturel ne parviendra pas à infléchir la démonstration d'Aron (Jouvenel, 2002). Tout cela demeure avant tout un « problème social » justifie Aron. Et dans les perspectives qu'il dresse de ce qu'il nomme les « développements de la société industrielle », il insiste sur deux dimensions. La première concerne « le prolongement ou l'accélération de mouvements depuis longtemps déclenchés : qu'il s'agisse de matières premières nouvelles, de moyens de transport perfectionnés, de l'exploitation de nouvelles sources d'énergie, qu'il s'agisse même de fabriquer des aliments à partir des richesses de la mer, ces créations ne changeront pas d'elles-mêmes la nature de la sociabilité industrielle. » (Aron, 1996 : 154). Une fois encore, les formes d'exploitation impulsées par la société industrielle ne fléchiront pas ; dans les projections d'Aron, les perfectionnements de l'organisation du travail ou des applications scientifiques se poursuivent en dehors de toute considération des « richesses » naturelles[3]. La seconde dimension se résume à une formule lapidaire : « Pour la première fois, l'humanité vit une seule et même histoire. » (Aron, 1996 : 191) ; celle-ci s'incarne dans le terme de « mondialisation ou planétarisation » (1996). Nous connaissons désormais une unification humaine qui a été réalisée par la technique de production, de transport, de communication, d'information, etc. Cette planétarisation demeure, selon les mots d'Aron, un processus d'homogénéisation du modèle productif, signifiant ainsi une communauté humaine réconciliée autour des objectifs de la productivité. Ce n'est pas pour autant le modèle d'une société planétaire qui émerge, mais l'unification matérielle (Aron, 1996 : 192) qui s'opère.

Plus récemment, dans son analyse sur l'égalité, Rosanvallon accorde finalement très peu de place à la question écologique. Elle est simplement mentionnée en quelques lignes, à la fin du livre, et en lien seulement avec la démesure et non pas sur le principe même de l'égalité : sa régulation « ne peut dorénavant se cantonner aux seuls impératifs moraux ou sociaux du passé (...). Elle s'impose maintenant du point de vue de la prise en compte des limites écologiques de la croissance économique. » (2011 : 407). L'ouvrage ignore totalement la perspective théorique que pourrait engendrer une prise en compte effective

des effets des pressions environnementales sur l'organisation sociale et notamment la question des inégalités. Les systèmes écologiques conditionnent pourtant les situations formelles de l'autonomie des individus. Une fois encore, les conditions de l'égalité s'élaborent uniquement au regard des désirs et des ambitions humaines. Par ailleurs, l'extension de la politique de redistribution a des conséquences écologiques importantes, puisqu'il s'agit d'assurer à tout un chacun d'obtenir les ressources matérielles qu'il estime être nécessaire à sa reconnaissance^[4]. Élaborer une conception de l'égalité adaptée aux contextes écologiques dramatiques que nous connaissons est désormais une priorité de l'analyse politique (Lejeune, 2015 : 558-561).

AJUSTER LES CHOIX. COMPATIBILITÉ ET RENONCEMENT

« Qu'est-ce qui leur manque le plus ? (...) Le choix. Tout ou rien ? Un peu ou rien ? Maintenant, pas maintenant, peut-être plus tard ? » Peter Heller, *La constellation du chien*, Paris, Babel, p.56.

Dans son roman dystopique, Peter Heller insiste sur le principal manque des derniers hommes : le choix. Ils se souviennent qu'ils ont naguère croulé sous la possibilité de choisir. Ils avaient le luxe de différer leurs choix, car on imaginait qu'ils seraient encore là tout à l'heure, demain et encore demain. Ils pouvaient même les moduler, car ils vivaient dans un monde de l'abondance renouvelée. Et pourtant, désormais, ils connaissent le « manque », qui se caractérise principalement par le souvenir de cette promesse permanente du choix.

Confronter une conception du pluralisme – considérée comme la confrontation infinie des choix – à une situation historique qui suppose de prendre en considération une réduction des choix possible, c'est interroger les conditions d'un ajustement de l'autonomie des individus aux contingences écologiques. Pour cela, il est utile de contextualiser les choix (1), afin de mettre en évidence quelques apories du pluralisme. Cette délimitation permet d'envisager les conditions d'un ajustement de nos choix de vie (2), à condition toutefois de construire des temporalités de choix adaptées (3). Ainsi, il est possible de dégager quelques traits d'un pluralisme plus compatible avec un monde déterminé (4).

◦ *Contextualiser les choix. Apories matérialistes du pluralisme*

« Être hanté par cette aptitude à choisir. » Peter Heller, *Peindre, pêcher et laisser mourir*, Actes Sud, 2015, p. 222.

« La démocratie représentative et le système électoral que nous connaissons sont nés dans un monde où les hommes avaient le sentiment que la terre était une planète géante [5] » (Pelluchon, 2011 : 21). Il est important de prendre la mesure de l'origine de notre imaginaire démocratique : il se constitue dans un monde perçu sans limites. Pour Locke (1992, chapitre 14), il n'existe pas de pouvoir hétéronome surplombant les individus. Il n'y a pas par conséquent de limites exogènes à la capacité des individus d'inventer les termes du contrat social. Ce dernier se présente comme l'incarnation procédurale d'une volonté d'expansion sans limites du projet humain, caractérisé par la possibilité d'imaginer ou de constituer sans cesse de nouvelles finalités.

Cela aboutit à la construction d'une liberté abstraite, exclusivement anthropocentrée, qui nous arrache à la nature et nous transforme en une entité politique désincarnée (Serres, 1992 ; Pelluchon, 2015 : 223). Le rapport à la nature est un rapport essentiellement construit sur l'utilité, sur l'usage constant, qui permet principalement la réalisation des objectifs humains. Nos sociétés, rappelle Gérard Hess, sont « soumises à une rationalité dont l'enjeu est la maximisation de l'utilité individuelle » (Hess, 2013 : 23). Le projet de la modernité – dont le contrat social invente les termes et construit le formalisme – s'élabore à partir de cette vision d'un monde sans limites, sans contingences réelles. Le pluralisme incarne et justifie l'infinité des choix possibles. « L'esprit général du contractualisme, rappelle Alain Papaux, a pour essence la liberté de tout vouloir, le principe d'autonomie – se donner à soi-même la norme (auto-nomos) (...) Toutes conceptions fort étrangères à l'idée de finitude. » (Papaux, 2015 : 212).

Qu'advient-il de cet esprit dès lors qu'il se trouve face à un contexte écologique qui en limite le champ d'application ? Sur le plan de sa méthode – le pluralisme –, les combinaisons se trouvent réduites dans nos possibilités d'innovation, en raison d'une diminution des ressources disponibles pour concevoir et appliquer les objectifs de ces arrangements. Sur le plan du projet démocratique, la reconnaissance de l'altérité environnementale transforme la

relation à l'autre dans la configuration du contrat social. Nous ne pouvons plus simplement concevoir ce projet comme liant uniquement les hommes entre eux, mais comme devant étendre le cadre contractuel aux entités non-humaines, car désormais, « L'histoire globale entre dans la nature ; la nature globale entre dans l'histoire : voilà de l'inédit en philosophie. » (Serres, 1992 : 18). Les cumuls des crises écologiques bornent les termes d'un contrat, car elles imposent des limites à l'énonciation même des termes du pluralisme contractuel. Les individus doivent composer une nouvelle obligation mutuelle inclusive. Cela nécessite à la fois de mieux appréhender les conséquences des obligations prises et d'en négocier la possibilité et la continuité avec d'autres entités. Pelluchon souligne que « le problème politique ne peut plus être défini exclusivement par le souci de rendre possible la coexistence pacifique des libertés individuelles dès lors que, prenant au sérieux la matérialité de l'existence, on fait surgir une éco-phénoménologie et une philosophie de l'habitation et de la cohabitation » (2015 : 205). Il s'agit alors de confronter les conséquences de cette conception politique avec les limites au-delà desquelles le développement est écologiquement insoutenable. Les individus demeurent libres d'énoncer les termes du contrat (*pluralisme procédural*), mais ils doivent le faire en fonction d'un univers restreint, résultant d'une meilleure prise en compte des conséquences des limites environnementales et de la planète, ainsi que d'accorder de l'attention aux choses et aux êtres vulnérables (*pluralisme ajusté*).

Le pluralisme se doit donc d'inclure dans son énonciation cette réalité extérieure et contingente. Cette intégration puise dans différents registres tant procéduraux (la représentation effective de ces entités – Bourg, Whiteside, 2010), mais aussi moraux (la reconnaissance de cette limite modifie l'imaginaire politique des individus dans la modernité technique, etc.). Les fondements de l'obligation mutuelle et réciproque ne peuvent plus se trouver dans la volonté libre et sans limites d'un projet collectif, mais elle s'inscrit dans le cadre des attentes des non-humains : des générations présentes et futures qui doivent disposer d'autant d'atout que nous ; des animaux qui doivent continuer à exister indépendamment de leurs valeurs instrumentales, etc. Si l'on reprend la terminologie de Rousseau (1762), le contrat social s'élaborerait à partir d'une perspective de l'intérêt général modifiée, incluant désormais les conditions d'un intérêt général. Un tel contrat n'est plus *hors* du monde, mais *dans* le monde. Le cadre de l'activité politique ne peut donc plus être constamment délibéré et indéfiniment étendu aux seules volontés des individus. Il doit aussi faire l'objet d'une évaluation morale et matérielle quant à sa compatibilité avec un monde fini, aux ressources naturelles non renouvelables épuisées.

Peut-on pour autant considérer que cette invocation de la matérialité des limites pourrait constituer une forme d'arbitraire naturel ? Au sens où le contrat ne serait finalement que l'expression d'un choix contraint pour l'individu : soumis au déterminisme matérialiste, celui-ci serait donc nié dans son autonomie propre, dans sa capacité à être profondément libre ? Chez Locke et Rousseau, l'arbitraire est davantage perçu comme l'expression même d'une défaillance du politique. C'est parce qu'il n'a pas réussi ou souhaité assumer son obligation contractuelle, que l'homme se trouve ainsi dépossédé de son autonomie politique par une instance extérieure. La matérialité des limites environnementales ne constitue pas ce type d'externalisation du pouvoir de l'individu ; aucune entité non-humaine ne dispose d'un tel pouvoir. Par contre, aucun individu ne peut décemment envisager d'élaborer les termes d'un contrat social qui ne tiendrait pas compte de l'environnement dans lequel il va s'inscrire et se réaliser. Les entités non-humaines *n'agissent pas contre* l'homme pour lui imposer leur propre intentionnalité, mais *accompagnent* la possibilité du projet humain. La relation au monde passe par une reformulation de notre rapport au corps, lieu des interactions sensibles et matérielles, indispensable à l'élaboration d'une autonomie effective du sujet, ajusté au monde tel qu'il se présente à nous désormais. Il ne s'agit plus de se satisfaire d'une conception idéale du sujet politique, mais de lui redonner « une conception plus matérielle et plus incarnée » (Pelluchon, 2015 : 224). La démocratie peut aussi procéder à une politique de droits accordés à chacun[6].

◦ Rééquilibrer nos modes de vie

Cette dimension est très concrète, quoique la plus délicate à envisager, tant elle touche à notre confort de vie quotidien, puisqu'elle interroge notre mode de vie. Le mode de vie, souligne A. Boutaud (2015 : 648-651), notamment dans les sociétés marquées par l'individualisme et la centralité des processus de production et de consommation, serait une manière pour les individus ou les groupes sociaux d'agencer différentes activités structurantes de la vie quotidienne (travailler, consommer, se nourrir, se déplacer, se divertir...) en fonction de leurs moyens, mais aussi de leurs valeurs ou représentations. Ce

mode de vie n'est pas sans incidence sur l'écologie (c'est ce que met en évidence le calcul de l'empreinte écologique, qui fait apparaître les disparités énormes entre les consommateurs du Nord et du Sud).

Le modèle démocratique pluraliste libéral promeut donc une conception politique indissociable de l'idée d'une *liberté de choisir son mode de vie*. Cette liberté est conçue comme extensive : l'inclusion de droits politiques, de droits sociaux, de droits à la reconnaissance qui passent tout autant par celle d'identités plurielles, mais aussi des modes de vie, etc. Ce dernier met en scène la réussite politique du modèle démocratique : chacun est ainsi en mesure de satisfaire ses choix dans la réalisation de la satisfaction de ses besoins et plus encore, de ses désirs. Dominique Bourg et Kerry Whiteside rappellent que le pacte démocratique a installé, depuis trois siècles, un gouvernement représentatif qui semble de plus en plus incapable de relever les défis des irréversibilités environnementales : « Protéger la biosphère exige donc de repenser la démocratie elle-même » (2010 : 10). Le choix de la mobilité, de l'habitat, de l'alimentation carnée, etc. traduit la possibilité de dépasser le simple niveau de vie (ce qui peut être considéré comme le strict nécessaire à l'existence) pour accéder à un mode de vie – concrétisation matérielle de notre réussite productive et notre capacité à accéder à cette accumulation de biens.

L'existence des crises écologiques rend nécessaire d'interroger cette capacité de choix, son extension et son application effective. Cela révèle les tensions entre les droits subjectifs et les normes écologiques (Dobré Juan, 2009). Et même Raphaël Larrère, très éloigné du catastrophisme, le souligne : « à moins d'une conversion générale à un mode de vie plus proche de la nature, plus économe, plus épicurien, on ne voit guère comment échapper au niveau global à un destin catastrophique » (Larrère 2010 : 48). Ajuster notre mode de vie à la capacité de charge des écosystèmes suppose de devoir rééquilibrer nos conditions de vie, comme le souligne De Geus (2004 : 87-100), afin de définir des objectifs (en termes de planification de la consommation par exemple), qui devront être davantage équilibrés au regard des difficultés écologiques. Cela, précise-t-il, doit se faire en maintenant la liberté d'action et du désir individuel (Geus, 2003). La proposition philosophique de C. Pelluchon prend ainsi toute sa place, en mettant en relief la relation intime qu'il existe entre l'acte banal et quotidien de manger et ses conséquences sur le monde vivant.

Le libéralisme politique promeut ainsi une perspective juridique qui s'appuie sur le fait que chaque individu peut choisir son style de vie. Ce consentement peut être plus ou moins étendu suivant les domaines[Z]. Mais il importe de souligner que si sur le principe, ce consentement ne connaît pas de limites, il peut, par négociation, restreindre son propre champ d'application. Autrement dit, le consentement mutuel peut aboutir à une restriction de la liberté des acteurs. La négociation n'est jamais définitive, elle peut être, dans son principe réversible sur les objectifs visés. Mais elle est constante dans le principe fondamental de l'association, qui rend indissoluble le lien entre les individus[8].

Nous pouvons tout aussi bien décider de limiter les conséquences de choix inconséquents. Nous pouvons désormais nous appuyer sur des scénarios plausibles des conséquences à venir faute d'une absence de choix adapté, « à la hauteur des conséquences produites », pour paraphraser Anders. Ce renoncement progressif et programmé ne peut résulter que d'une délibération choisie ; en cela, il s'inscrit pleinement dans une perspective démocratique classique. Il ne s'agit pas de déplorer une régression qui nous ferait perdre des possibles, mais de constater qu'il serait vain de continuer à mobiliser un imaginaire de choix sans limites et sans conséquence. Cela participe à une rénovation de la philosophie du choix : elle n'est plus simplement construite à partir de l'aspiration d'une égalité de choisir nos modes de vie. Mais elle se construit à partir d'une conciliation entre l'exercice de nos droits et sa compatibilité avec les limites du monde naturel. L'écologie, en tant qu'éthique du quotidien, permet d'apprécier cette fragile frontière entre ce que nous souhaiterions voir comme espace possible et comme réalisation de nos choix et la conséquence de la réalisation effective de ces choix.

◦ Choisir des temporalités adaptées

« Ainsi, du fait même que nous suivons de plus en plus cette voie non durable, les problèmes mondiaux d'environnement seront bel et bien résolus, d'une manière ou d'une autre, du vivant de nos enfants. La seule question est de savoir si la solution ne sera pas trop désagréable, parce que nous l'aurons choisie, ou désagréable, parce qu'elle se réglera sans que nous l'ayons choisie par la guerre, le génocide, la famine, les épidémies et l'effondrement des sociétés. » Diamond, 2006 : 556

Le régime représentatif, issu du travail de sélection des urnes, se montre pourtant incapable d'instaurer un rapport au temps adapté aux contraintes écologiques : « Nous subissons donc une tyrannie originale, celle qu'exerce la jouissance immédiate des individus à l'encontre d'enjeux vitaux à moyen et long terme pour le genre humain. Le mode de gouvernement représentatif est impuissant contre cette tyrannie ; pire, il la nourrit », soulignent Bourg et Whiteside (2010 : 16). Effectivement, la démocratie se construit selon une perspective « sans contraintes temporelles » (Linz, 2002 : 26).

Nous sommes dans une pensée politique court-termiste, mais qui est réticente à penser son activité politique dans le *délai* (Villalba, 2016b : 89-109) ; au contraire, cette instantanéité de l'acte politique est construite comme sans fin. Le pluralisme traduit la vision court-termiste de ce temps, en mettant en scène l'infinie succession de choix. L'acte électoral s'inscrit dans cette perspective culturelle de la succession ; le rythme électoral, qu'importe qu'il réduise sans cesse le temps nécessaire pour instaurer une politique, inscrit dans les pratiques politiques l'idée que l'important en démocratie réside dans la possibilité continue d'exprimer les termes du pacte social. Ce rythme témoigne aussi des combinaisons électorales ; chacune d'entre elles montre, dans la diversité des bulletins de vote offerts aux électeurs, l'infinie possibilité des choix qui s'offrent à eux. Le choix politique ne se résume pas à une opposition binaire, mais bel et bien à une diversification de l'offre politique, conditionnée et adaptée aux conjonctures politiques de l'instant. Ainsi, les représentants peuvent toujours, par le compromis ou la contrepartie, espérer obtenir une majorité. Les tractations sont ainsi infinies, puisqu'il s'agit de satisfaire les attentes elles-mêmes infinies des électeurs.

Le *futur*, indéterminé en soi, peut cependant être envisagé à partir d'une négociation présente ; il est envisagé comme un moment possible dès lors que ses frontières sont tracées à partir d'une discussion présente. Cela permet d'ordonner dans le temps à venir les pratiques sociales (de la planification économique à l'aménagement du territoire, tout comme le développement des droits de propriétés...). Le futur exprime ainsi une intentionnalité, qui se découple bien souvent des *contingences* actuelles. Or, comme le souligne Giddens, il y a lieu d'insister sur le caractère problématique de cette intention, dès lors qu'elle est enracinée dans le temps et dans l'espace. Giddens met ainsi l'accent sur les conséquences non-intentionnelles des actions, mais qui vont influencer le déroulement de l'histoire des sociétés, et notamment les catastrophes écologiques (Giddens, 1994 : 17). La reproduction et la transformation des relations sociales sont ainsi touchées par ces conséquences inattendues.

Les générations présentes et futures sont affublées d'une représentation, définie par des acteurs qui leurs octroient certains besoins et intérêts. Cette énonciation anticipatrice se construit à partir de nos propres aspirations, estimant ainsi nécessaire qu'elles soient maintenues ; comment pourrait-il en être autrement ? Comment pourrions-nous attribuer à ces générations d'autres aspirations que celles qui légitiment toute l'organisation de nos sociétés : progrès, croissance, maximisation du bonheur matériel, hédonisme, mobilité, consommation, etc. ? Il est important d'interroger ces référentiels utilisés dans la construction des politiques publiques actuelles qui définissent ce que devront être les droits des générations présentes et futures (Markus, 2012).

La Constitution intègre désormais l'importance de cette capacité des choix des générations futures ; la Charte de l'environnement (2005) en définit le principe, d'une large portée : « Afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ». Les choix présents influencent donc constamment la capacité de choix des générations futures. Cette interdépendance ainsi clairement mise en évidence permet de réaffirmer toute l'importance du principe du *choix présent*, simplement modifié par la prise en compte des conséquences possibles sur l'autonomie de choix des générations futures. Mais il s'agit là d'une simple fiction ; en réalité, le choix est contraint et déjà borné par nos décisions présentes : le nucléaire (militaire ou civil) n'est pas un choix possible pour les générations futures : son existence même et ses conséquences lointaines (plus de 10 000 ans pour des déchets à vie longue) obligent ces générations à se constituer à partir de cette question, dont le coût de gestion pèsera lourdement et longuement dans leurs possibilités de choisir... Le problème des générations futures, selon Barry, n'est pas principalement de savoir de quel environnement elles hériteront. Il s'agit plutôt de définir les obligations pour les générations présentes qui permettront aux générations futures de disposer d'une amplitude de choix aussi grande que les nôtres. Comment dès lors préserver aujourd'hui un environnement viable pour que les

libertés et les choix du projet de société des générations futures soient aussi larges que celles dont nous disposons ? (Barry, 1999 ; Barry, 2002 : 122-123.) Mais nous ne pouvons guère imaginer ce que pourra être la *marge de choix* effective des générations futures, devant faire face à l'accumulation des conséquences des crises écologiques, de la raréfaction des ressources, de la pression démographique... Les besoins et les envies seront bien présents, mais qu'en sera-t-il de la possibilité de réaliser des choix aboutissant à la satisfaction de ces besoins ? Le pluralisme politique doit prendre en considération cet ajustement temporel pour permettre cette continuité future des choix présents.

◦ *Un pluralisme dans le monde déterminé*

Le pluralisme admet, par essence, une gradation de la vérité – puisque dans l'ensemble des offres qu'il rend visible, certaines seront jugées comme des non-choix. Anders souligne que la vérité du pluralisme consiste en fin de compte à ne pas s'intéresser à la "vérité" ou, plus précisément, à ne pas prendre au sérieux la prétention à la vérité de la position tolérée « (...). On concède à chaque position le droit d'exister et d'affirmer qu'elle a "raison", mais aucune ne pourra avoir "plus raison" que chacune des autres. » (Anders, 2015 : 18-19). La conséquence de cette équivalence des positions est de « un monde qui n'est plus déterminé, souligne Anders, mais que la "vérité" est devenue indifférente. » L'important dans le pluralisme est alors sa seule affirmation d'être : qu'importe vers quoi conduisent ses multiples positions (ce qu'il nomme le *polyscomisme*), leurs équivalences suffisent à valider le principe du pluralisme et de ce fait, à assurer l'idée de la valeur fondamentale de cette diversité. Les hommes, estime Anders, ont intériorisé ce « pluralisme simple », au point qu'il apparaît désormais comme naturel[9]. Cette proposition d'Anders est essentielle pour comprendre l'indistinction des propositions politiques finalement portées par ce pluralisme. Au fond, ce pluralisme simple traduit la communauté de représentation des diverses offres : il s'agit toujours de produire l'émancipation de l'homme, qui pourra lui permettre de se réaliser, avant tout, matériellement. Le pluralisme culturel est ce qui caractérise la situation de ce choix infini offert à l'homme moderne. Mieux encore, précise Anders, « cet homme qui, parce qu'il participe simultanément à de nombreux, à de trop nombreux mondes, n'a plus de monde déterminé et n'a donc pas de monde. » (Anders, 2015 : 18).

L'injonction à l'autonomie désigne l'impératif de devenir soi-même, d'apparaître socialement comme un individu émancipé, et ainsi de faire preuve de sa capacité à produire un soi original ; mais cela ne peut se concrétiser qu'au travers de la capacité de chacun de produire ses propres choix et espérer les réaliser. La socialisation politique renforce cet objectif, notamment par le biais du modèle démocratique, qui tend à incarner ce but par la construction d'un modèle institutionnel qui valorise le principe de l'autonomie et de l'effectivité du choix. L'épanouissement individuel peut certes se concevoir comme une injonction désincarnée, idéalisée par le verbe démocratique. Mais il faut aussi reconnaître sa part matérielle : chaque choix se mesure non seulement à sa capacité à le formuler, mais aussi sa possibilité concrète de se réaliser. La dimension proprement anthropocentrée de cette injonction politique apparaît clairement, au risque de masquer ses conséquences matérielles.

Le choix n'est pourtant pas une fin en soi : « On ne peut donc que s'étonner de ce que la plupart des analyses théoriques de la notion de choix la considèrent pour elle-même, comme l'achèvement d'une délibération et l'inauguration d'un projet, alors que l'option se fait toujours dans l'action même, dans un contexte donné, ce qui veut dire qu'elle est une décision concrète et directe portant sur une réalité matérielle, celle de la mise en œuvre des moyens en fonction d'une situation déterminée, en vue de produire certaines conséquences destinées à consolider le but du politique. On ne peut choisir que si réellement il a quelque chose à choisir, ce qui suppose une pluralité de possibilités. » (Freund, 1967: 76-77, *nous soulignons*). Mais dès lors que cette pluralité de possibilités s'efface, dès lors qu'elle se confond avec la pluralité des options qui tendent vers un même objectif, mais avec des degrés ou des étapes différentes, où est ce pluralisme ? Il ne s'agit pas de présenter les choix comme de options irréconciliables ; dans une démocratie représentative, ils expriment davantage des compromis, qui témoignent d'une certaine forme de compatibilité sur les procédures et, la plupart du temps, sur les objectifs recherchés.

Si l'on prend en compte les conséquences matérielles de cette injonction, il est nécessaire d'interroger les effets de cette logique contractuelle qui se représente comme sans limites dans l'expression de nos choix. Il faut pour cela sortir, comme nous y invitent les travaux de certains éthiciens de l'environnement (de Næss à Hess), du cadre anthropocentré de l'éthique en faisant de la protection du vivant, qui partage avec nous *l'oïkos*, un devoir ; sur

le plan politique, cela suppose d'intégrer ces acteurs dans le jeu de la négociation institutionnelle. La proposition de l'écologie politique, rappelle Goodin, n'est en rien incompatible avec l'idéal démocratique. Il suggère que c'est le caractère non discriminatoire des valeurs vertes et leurs poussées pour la diversité qui les amènent « à adopter positivement le pluralisme » (Goodin 1992 : 199) et à « chérir la diversité dans sa dimension sociale autant que sous sa forme biologique » (Goodin, 1992 : 199). Pour Esckersley, il peut au contraire s'agir de mieux proportionner les attentes démocratiques et, surtout, de radicaliser le pluralisme démocratique : « This is not to deny political pluralism but rather to radicalize it. Such radicalization entails exploring the conditions for the flourishing of more plural possibilities, that is, a widening of horizons and options of choice and the creation of more inclusive forms of deliberation. » (Eckersley, 2004 : 96). De notre point de vue, cela veut surtout dire de cesser de continuer à prolonger un rêve démocratique désormais inatteignable (Villalba, 2016a : 107-113), mais d'ajuster le fonctionnement démocratique à ses possibilités matérielles, afin de continuer à assurer cette autonomie politique de l'individu. À l'inverse, estime Eckersley « Rather, critical political ecology should primarily take issue with the limited scope and quality of political representation, participation, and dialogue, and the social and economic structures that constrain political decision making in liberal democracies. The point is to unblock those democratic processes that might subject to critical scrutiny those ideals and practices of autonomy that cannot be generalized for all, including that are not conducive to an ecologically sustainable world. » (Eckersley, 2004 : 107). L'écologie, sous sa forme politique, pourrait ainsi prétendre proposer une critique et une réinterprétation des fondements et des procédures de l'exercice de la représentation pluraliste.

Papaux s'interroge à juste titre sur l'incongruité de fonder un contrat à partir de principes qui seraient non-négociable (Papaux, 2015 : 211) : « comment, ce qui nous conditionne pourrait-il être l'objet d'une négociation ? Il s'impose donc sans choix possible, de là hors droit, proprement indisponible à la volonté des hommes. » souligné par Papaux. La critique est juste ; mais n'oublions pas que dans la philosophie politique du contrat, l'homme n'est pas plus libre : il n'échappe pas à son obligation morale et sociale de passer contrat avec les autres hommes. Il n'a le choix que des modalités de cette passation. « Que serait en effet une démocratie qui au nom de la préservation de cette liberté menacée par la contrainte naturelle appelle à un abandon de la liberté de choisir ? » (Reghezza, 2015). En effet, que serait une démocratie qui maintiendrait cette illusion d'une infinité de possibilités de choix ? Un régime démagogique tout au plus. Le projet politique est, par cette limitation des choix possibles, de procéder à une reformulation d'un contrat politique qui aboutisse à une autolimitation des espaces de négociation entre humains. Elle passerait notamment par un questionnement sur l'utilité de répondre à chacun des désirs exprimés, sans s'inquiéter des conséquences sur les entités naturelles ; cette modération des appétits contractualistes permettrait ainsi de reconnaître les spécificités des attentes des non-humains et de la reconnaissance de certains de leurs besoins pour assurer leur place dans cet espace politique modifié. Le contrat s'élabore ainsi non seulement en fonction de ce qui est souhaitable, mais surtout de ce qui manque et de ce qui manquera. Nous tirons ainsi davantage les conséquences de cette reconnaissance de notre immersion et de notre dépendance au monde. En paraphrasant Tocqueville, on peut estimer que « le droit du choix doit avoir désormais des bornes nécessaires » (d'après Tocqueville, 1840, T.1, p. 41 « Des fonctionnaires publics sous l'empire de la démocratie américaine »). Le pluralisme s'inscrit ainsi désormais dans un monde déterminé.

Bruno Villalba, Professeur à Agroparistech, membre du Centre d'études administratives, politiques et sociales (Lille).

BIBLIOGRAPHIE

Alphandery Pierre, Bitoun Pierre et al. 1991. *L'équivoque écologique*. Paris : La Découverte. Coll. Essais

Anders Günther. 2015. *L'homme sans monde. Ecrits sur l'art et la littérature*. Paris : Fario

Anders Günther. 2006. *Le temps de la fin*. Paris : L'Herne

Aron Raymond. 1996 (1969). *Les désillusions du progrès. Essai sur la dialectique de la modernité*. Paris : Gallimard. coll Tel

- Aron Raymond. 1990 (1962). *Dix-huit leçons sur la société industrielle*. Paris : Folio. Coll Essais
- Azam Geneviève. 2006. « la démocratie au défi écologique ». In Azam G. (dir), *Quelle démocratie voulons-nous ? Pièces pour un débat*. Paris : La Découverte. 99-110.
- Barry John. 1999. *Rethinking Green Politics*. London : Sage
- Barry John. 2002. « Democracy ». In Barry John et Francland E. Gene (Eds). *International Encyclopedia of Environmental Politics*. London-New York : Routledge. 122-123
- Boutaud Aurélien. « Mode de vie ». In Bourg Dominique et Papaux Alain (dir), *Dictionnaire de la pensée écologique*. Puf : Paris. 648-651.
- Bourg Dominique et Whiteside Kerry. 2010. *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique*. Paris : Seuil. Coll. La République des idées
- Colliot-Thelene Catherine. 2009. « Pour une politique des droits subjectifs : la lutte pour les droits comme lutte politique ». *L'Année sociologique*. 59 (1). 231 – 25
- Diamond Jared. 1997. *De l'inégalité parmi les sociétés. Essai sur l'homme et l'environnement dans l'histoire*. Paris : Gallimard
- Diamond Jared. 2006. *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*. Paris : NRF Gallimard.
- Dobre Michele, Juan Salavador (dir.). 2009. *Consommer autrement. La réforme écologique des modes de vie*. Paris : L'Harmattan. coll. Sociologies et environnement
- Donegani Jean-Marie et Marc Sadoun. 1994. *La démocratie imparfaite. Essai sur le parti politique*. Paris : Fayard.
- Dubuisson-Quellier Sophie. 2008. « De la souveraineté à la gouvernance des consommateurs : l'espace du choix dans la consommation », *L'Économie politique*. 3(39). 21-31.
- Dupuy Jean-Pierre. 2010. « La menace écologique, un défi pour la démocratie ». In Zarka Yves-Charles. *Repenser la démocratie*. Paris : A. Colin. pp. 178-188.
- Eckersley Robyn. 2004. *The Green State. Rethinking Democracy and Sovereignty*. London: The MIT Press Cambridge Massachusetts
- Freund Julien. 1967. *Qu'est-ce que la politique ?*. Paris : Points Politique.
- Freund Julien. 1986 (1965). *L'Essence du politique*. Paris : Sirey
- Geus Marius de. 2003. *The end of over-consumption; Towards a lifestyle of moderation and self-restraint*. Utrecht: International Books.
- Geus Marius de. 2004. « The environment versus individual freedom and convenience ». In: Wissenburg Marcel, Levy Yoram (Eds.). 2004. *Liberal Democracy and Environmentalism: The end of environmentalism*. London: Routledge. 87-100
- Giddens Anthony. 1994. *Les conséquences de la modernité*. Paris : L'Harmattan
- Goodin Robert. 1992. *Green Political Theory*. Cambridge: Polity
- Hautereau-Boutonnet Mathilde. 2015. « Le contrat environnemental ». In Bourg Dominique. et Papaux Alain. *Dictionnaire de la pensée écologique*. Paris : PUF. coll. Quadrige. 207-2010.
- Hess Gérald. 2013. *Éthiques de la nature*. Paris : Puf
- Jouvenel Bertrand de. 2002. *Arcadie. Essais sur le mieux-vivre*. Paris : Gallimard. coll. Tel

- Larrère Raphaël. 2010. « Le paradoxe de la globalisation ». *Cités*. 42 (2). 41
- Lejeune Caroline. « Inégalités environnementales ». In Bourg Dominique et Papaux Alain. *Dictionnaire de la pensée écologique*. Paris : PUF. coll. Quadrige. 558-561
- Linz Juan J. 2002. « Les contraintes temporelles de la démocratie ». In Santiso Javier (dir.), *À la recherche de la démocratie*. Paris : Karthala
- Locke John. 1992. *Second traité du gouvernement civil*. Paris : Flammarion. GF
- Manin Bernard. 1996. *Principes du gouvernement représentatif*. Paris : Flammarion
- Mitchell Timothy. 2011. *Petrocratia. La démocratie à l'âge du carbone*. Alfortville : Edition Ere
- Neyret Laurent (dir.). 2015. *Des écocrimes à l'écocide. Le droit pénal au secours de l'environnement*. Paris : Ed. Bruylant
- Papaux Alain. 2015. « Contrat naturel (Serres, Michel) ». In Bourg Dominique et Papaux Alain. *Dictionnaire de la pensée écologique*. Paris : PUF. coll. Quadrige. 210-213
- Pelluchon Corine. 2015. *Les nourritures. Philosophie du corps politique*. Paris : Seuil
- Pizzorno Alessandro. 1991. « Sur la rationalité du choix démocratique (chapitre 12) ». In Birbaum Pierre et Leca Jean (dir.) *Sur l'individualisme*. Paris : Presses de Sciences Po
- Regezza Magali. 2015. *De l'avènement du Monde à celui de la planète : le basculement de la société du risque à la société de l'incertitude*. Mémoire d'habilitation à diriger les recherches, volume inédit. Géographie. Université Paris 1- Panthéon Sorbonne
- Ricoeur Paul. 1983. *Temps et histoire*. Paris : Seuil
- Rosanvallon Pierre. 2011. *La société des égaux*. Paris : Seuil
- Rosanvallon Pierre. 2000. *La démocratie inachevée*. Paris : Folio Histoire
- Rotillon Gilles. 2005. *L'économie des ressources naturelles*. Paris : La Découverte. collection « Repères »
- Rousseau Jean-Jacques. 1762. *Du contrat social ou Principes du droit politique*. URL : consulté sur http://classiques.uqac.ca/classiques/Rousseau_jj/contrat_social/Contrat_social.pdf. (consulté en 2015)
- De Singly François. 2005. *L'individualisme est un humanisme*. Paris : De l'Aube
- Serres Michel. 1992. *Le contrat naturel*. Paris : Flammarion
- Tocqueville Alexis de. 1840. *De la démocratie en Amérique I*. Edition électronique réalisée à partir de la 13^e édition. URL : http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/democratie_2/democratie_tome2.html (consulté le 23 juin 2016)
- Villalba Bruno. « Le rêve démocratique comme obstacle au changement ». In Bourg Dominique, Kaufmann Alain et Méda Dominique (dir.) 2016a. *L'âge de la transition. En route pour la reconversion écologique*. Paris : ed. Les petits matins. 107-113
- Villalba Bruno. 2016b. « Temporalités négociées, temporalités prescrites L'urgence, l'inertie, l'instant et le délai ». In Bernard Hubert et Nicole Mathieu (dir.). *Interdisciplinarités entre Natures et Sociétés*. Peter Lang : 89-109
- Wildloecher Patrick. 2015. *Réconcilions économie et écologie. Pour une nouvelle économie verte en faveur de la croissance*. Paris : La Documentation française.

NOTES

[1] Mentionnons quand même une interrogation finale (sans lui apporter de réponse...) : « Le respect de toutes les formes de la vie, que l'on observe dans l'Inde, résistera-t-il à l'exploitation systématique des ressources naturelles, caractéristiques de la modernité occidentale ? » (Aron, 1996 : 329)

[2] La société industrielle s'efforce « de produire le plus et le mieux possible en renouvelant les instrument et l'organisation du travail en fonction des progrès de la science. » (Aron, 1996 : 154).

[3] Il s'inquiète cependant de la puissance atomique – sans en faire un cadre d'analyse transversal – ou des manipulations génétiques (Aron, 1996 : 156), ou bien encore des conséquences de l'augmentation de la population mondiale (159-160), tout en insistant sur les promesses scientifiques de l'abondance alimentaire (par les protéines artificielles et l'exploitation des richesses marines etc.).

[4] Bien sûr, elle peut être fondée sur la recherche de valeurs immatériels. Mais si l'on regarde l'évolution des comportements consuméristes, celles-ci demeurent encore faibles etc. Axel Honneth, qui a consacré l'une des principales études de cette politique de reconnaissance, n'interroge pas cette dimension. Rosanvallon en souligne simplement le coût économique (2011 : 367).

[5] Pelluchon Corine, *Écologie et libéralisme*, Fondapol, 2011, p. 21, citant Benjamin Constant, « De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes » (1819), in *Écrits politiques*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 1997, p. 589-619.

[6] Ainsi, l'évolution du droit positif pourra permettre d'intégrer davantage la question environnementale (Hautereau-Boutonnet (2015 : 207) avec le contrat environnemental qui permet à la norme environnementale de devenir « jour après jour le fruit d'une négociation conduisant à rechercher le consentement des destinataires, mais aussi celui de l'évolution de l'instrument contractuel qui, jour après jour, s'imprègne d'un ordre public écologique toujours plus présent. Le contrat environnemental est le fruit de la tendance à la fois de l'écologisation contractuelle et la contractualisation environnementale. ». Voir aussi Neyret, 2015.

[7] Locke ayant une vision plus restrictive d'Hobbes, voir Pelluchon, 2015 : 217.

[8] Manin, 1996, pp. 171-214 : sur les conditions d'une négociation entre les aspirations du peuple et les mécanismes de la décision politique.

[9] Ce qu'Anders nomme le « pluralisme intériorisé », Anders, 2015 : 20-21.

POUR CITER CET ARTICLE

Villalba Bruno. 2017. « L'assèchement des choix. Pluralisme et écologie ». *lapenseeecologique.com*. 1(1). URL : <http://lapenseeecologique.com/lassechement-des-choix-pluralisme-et-ecologie/>